



MAIRIE DE GRISY LES PLATRES

Val d'Oise

2022-60

**Arrêté pour interdiction temporaire de la circulation et du stationnement
le jeudi 6 octobre 2022 pour une durée indéterminée,
Rue de Butel pour le terrassement et la réalisation d'une extension du réseau
électrique basse tension**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art R 417-10), et
l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants),
Vu la demande en date du 27 septembre 2022, de l'entreprise DA/DPA CAGNA
60200 COMPIEGNE,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire momentanément la circulation et le stationnement
rue de Butel.

ARRÊTE

Article 1 : Cette interdiction de circulation et de stationnement, **rue de de Butel** pour le
terrassement et la réalisation d'une extension du réseau électrique basse tension, est
accordé le jeudi 6 octobre 2022 pour une durée indéterminée.

Article 2 : La circulation et le stationnement sera interdit et déclaré gênant à la
Gendarmerie de Marines,

Article 4 : Madame La Maire de la Commune de Grisy-les-Plâtres,
Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Marines,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grisy Les Plâtres le 28/09/2022.

La Maire,

Catherine Carpentier.



10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLATRES - Tél 01.34.66.62.69

Ouvertures : Mardi , Jeudi, Vendredi : 8h30 - 12h, Mercredi : 13h - 17h ;

FERMETURE LE LUNDI

mairie-de-grisy-les-platres@wanadoo.fr

www.grisylesplatres.fr